

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

L'accompagnement des élèves en situation de handicap progresse: des postes supplémentaires, un dialogue structuré avec les associations, un suivi individuel des familles

Des moyens supplémentaires pour accompagner l'évolution des besoins d'accompagnement

Près de 3000 élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement individualisé ou mutualisé ou sont accueillis dans le cadre d'un PIAL. Les notifications ont augmenté d'environ +18% en cette rentrée par rapport à l'année dernière. Cette évolution se prolonge au fur et à mesure des notifications faites par la Commission de l'Autonomie et des Droits des Personnes Handicapées (CAPDH).

Les services départementaux de l'école inclusive ont préparé et réalisé les affectations de personnels d'accompagnement AESH (ex AVS) à hauteur de près de 1200 postes (en ETP), ce qui représente environ 1800 personnes. Les effectifs AESH (ex AVS) ont d'ailleurs augmenté de 75% depuis 2016 pour répondre aux besoins, et de **+213 postes (en ETP) pour la rentrée 2019**.

Plus de 3300 élèves sont pris en charge en classe ULIS. 300 classes ULIS accueillent les élèves de l'académie grâce à la **création de 19 ULIS supplémentaires en cette rentrée**.

1800 personnels AESH formés pour un accompagnement de qualité des élèves

Une professionnalisation des personnels AESH est désormais mise en place pour un accompagnement de qualité auprès des enfants : les personnels d'accompagnement ne sont plus des contrats aidés (CUI), les accompagnants AESH bénéficient désormais de contrats CDD de 3 ans, renouvelables, puis en CDI, ils bénéficient de formation (60h + formations spécifiques au cours de leurs missions) et sont intégrés dans le réseau des personnes ressources, professeurs référents handicap, conseillers pédagogiques, référents... Un maillage du territoire et des liens étroits avec les professionnels des établissements médico-sociaux existent.

Un espace de concertation pour les associations de familles : le comité des usagers de l'école inclusive

Les services de l'école inclusive de l'académie de Strasbourg travaillent avec l'ensemble des associations de familles pour améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap. Les associations de familles ont en effet une expertise précieuse, leur capacité à proposer des améliorations concrètes est reconnue, leurs propositions sont écoutées.

19 associations ont été invitées au premier comité des usagers de l'école inclusive, présidé par la Rectrice le 17 septembre : le dialogue a été constructif et positif avec les associations présentes et représentées, dont le collectif d'associations CISI, l'APEHIMO, la PEEP, la FCPE, Autisme Alsace, Association des Paralysés de France... en présence de la directrice de la MDPH et de la directrice territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Le comité des usagers sera réuni régulièrement.

Le rectorat regrette que seul le Collectif Citoyen Handicap n'ait pas répondu à son invitation à participer à ce comité des usagers de l'école inclusive. Ce faisant, le Collectif Citoyen Handicap se prive d'informations fiables et importantes pour les familles et d'un levier essentiel pour faire part de ses questions et propositions. Le rectorat invite cette association au dialogue et apportera les réponses aux familles.

Un service dédié pour répondre aux familles : le service départemental de l'école inclusive

Les services départementaux de l'école inclusive s'emploient à répondre aux familles des élèves en situation de handicap. Toute notification de la MDPH fait l'objet d'une mise en œuvre de l'accompagnement ou de l'accueil en dispositif d'inclusion. Chaque situation individuelle est suivie de près par le service école inclusive pour apporter une réponse adaptée aux besoins de l'enfant. Pour répondre à de nouveaux besoins, il faut parfois opérer de nouveaux recrutements : le recrutement d'un accompagnant AESH (ex AVS) professionnalisé et formé dès sa prise de fonction prend de 1 à 4 semaines, ce qui peut expliquer certains délais de mise en œuvre de l'accompagnement.

Toute famille qui sollicite la cellule d'accueil des familles via le numéro dédié ou l'adresse mail reçoit une réponse dans les 24 à 48h explicitant l'avancée de la situation.

Numéro dédié et contact mail pour les familles :

Bas-Rhin : 03 88 23 39 67 cellule.accueil.ecoleinclusive67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin : 03 88 23 39 68 cellule.accueil.ecoleinclusive68@ac-strasbourg.fr

Une réponse aux situations particulières dans le dialogue et l'écoute par une équipe renforcée et dévouée

L'équipe du service de l'école inclusive a été encore renforcée en cette rentrée, elle est composée de personnels dévoués aux élèves en situation de handicap et à l'accueil de leur famille.

Le service école inclusive prend en charge toutes les demandes et apporte une réponse la plus adaptée dès que possible. Les quelques situations particulières sur lesquelles le rectorat est alerté par voie de presse sont en fait suivies par les services avec attention, au même titre que toutes les autres situations d'élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement. Ces situations sont souvent déjà résolues ou en cours de résolution.

La presse s'est fait l'écho de la démarche d'une famille qui a menacé d'un recours en référé pour obtenir un accompagnement de son enfant. En réalité, l'enfant a bien fait sa rentrée le 2 septembre avec un accompagnement mais le personnel AESH a démissionné le jour même. Un nouvel accompagnement a été mis en place dès le jeudi 5 septembre, avec beaucoup de réactivité, indépendamment de cette démarche de la famille.

Le Collectif Citoyen Handicap a interpellé l'académie de Strasbourg sur 6 situations :

- deux situations étaient déjà réglées et les élèves bénéficiaient d'un accompagnement, les familles en étant informées
- une situation ne bénéficie d'aucune notification MDPH à ce jour
- une situation est relative à un élève inconnu des services de l'Éducation nationale
- deux situations font l'objet d'un recrutement en cours (1 arrêt de travail / 1 recrutement en cours) : les familles sont invitées à se tourner vers le service de l'école inclusive qui leur donnera une information personnelle.

Deux mamans représentant ce collectif sont montées dans un échafaudage le 18 septembre. En réalité, leurs enfants sont accompagnés conformément à leur souhait et à la notification de la MDPH. Une délégation de parents a été reçue par la Directrice académique du Bas-Rhin et n'a exprimé que des demandes individuelles : une liste d'une quinzaine de situations a été transmise à la Directrice académique. Les informations précises et personnelles seront données aux familles. La Rectrice et le service de l'école inclusive restent à l'écoute des familles et invitent ce collectif à un dialogue constructif qui lui permettra d'avoir des informations et de suivre l'évolution de l'accompagnement des élèves.

GLOSSAIRE.....

AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

CADPH : Commission de l'Autonomie et des Droits des Personnes Handicapées

ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

CONTACTS PRESSE

Cabinet de la rectrice

Cellule communication

T 03 88 23 38 48

ce.communication@ac-strasbourg.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**